



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2024-224

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

Sommaire

Direction Départementale Emploi Travail Solidarités Protection des Populations de l'Aveyron / Direction

12-2024-05-07-00002 - Décision n° 2024-12-01.2 du 07 mai 2024 portant affectation des agents de contrôles et gestion des intérimis au sein de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron (3 pages)

Page 3

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarités Protection des Populations de
l'Aveyron

12-2024-05-07-00002

Décision n° 2024-12-01.2 du 07 mai 2024 portant
affectation des agents de contrôles et gestion
des intérimis au sein de l'unité de contrôle de la
direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations de l'Aveyron

Décision n° 2024-12-01.2 du 07 mai 2024 portant affectation des agents de contrôles et gestion des intérimaires au sein de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants,

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant nomination de Julien TOGNOLA en qualité de Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie,

Vu la décision du DREETS n° 2021-12-02 du 28 juillet 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

Vu la décision du DREETS n° 2024-12-01.1 du 12 février 2024 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimaires au sein de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron,

DECIDE

Article 1:

Est nommé comme responsable de l'unité de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron :

- NN,

Article 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux

dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aveyron les agents suivants :

Section 1.1 : FAURIE Catherine, inspectrice du travail

Section sera vacante à compter du 01^{er} juillet 2024, l'intérim sera organisé conformément aux dispositions de l'article 3.

Section 1.2 : ORBEA Marion, inspectrice du travail

Section 1.3 : BEELKENS Amélie, inspectrice du travail

Section 1.4 : SAVY Régine, inspectrice du travail

Section 1.5 : FABIER Jérôme, inspecteur du travail

Section 1.6 : GEDEON Henri José, inspecteur du travail

Section vacante à compter du 01^{er} juin 2024, l'intérim sera organisé conformément aux dispositions de l'article 3.

Section 1.7 : EUZEBY, Patrick, inspecteur du travail

Section 1.8 : vacante

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Section	Inspecteur du travail compétent	Inspecteur du travail chargé de l'intérim	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut	Inspecteur du travail chargé de l'intérim par défaut
1.1	FAURIE Catherine	ORBEA Marion	NN	FABIER Jérôme	GEDEON José	BEELKENS Amélie	EUZEBY Patrick	SAVY Régine
1.2	ORBEA Marion	FABIER Jérôme	GEDEON José	NN	BEELKENS Amélie	SAVY Régine	FAURIE Catherine	EUZEBY Patrick
1.3	BEELKENS Amélie	FAURIE Catherine	ORBEA Marion	SAVY Régine	EUZEBY Patrick	GEDEON José	FABIER Jérôme	NN
1.4	SAVY Régine	BEELKENS Amélie	EUZEBY Patrick	FAURIE Catherine	ORBEA Marion	FABIER Jérôme	NN	GEDEON José
1.5	FABIER Jérôme	SAVY Régine	BEELKENS Amélie	ORBEA Marion	NN	EUZEBY Patrick	GEDEON José	FAURIE Catherine
1.6	GEDEON José	EUZEBY Patrick	SAVY Régine	BEELKENS Amélie	FAURIE Catherine	NN	ORBEA Marion	FABIER Jérôme
1.7	EUZEBY Patrick	NN	FAURIE Catherine	GEDEON José	FABIER Jérôme	ORBEA Marion	SAVY Régine	BEELKENS Amélie
1.8	NN	GEDEON José	FABIER Jérôme	EUZEBY Patrick	SAVY Régine	FAURIE Catherine	BEELKENS Amélie	ORBEA Marion

Article 4

Les intérimis sont assurés pour une durée maximale de 4 mois par les inspecteurs chargés de l'intérim. Au-delà de cette période, ils sont assurés, par roulement tous les 4 mois, par les inspecteurs chargés de l'intérim par défaut.

Article 5

La présente décision est applicable à compter du 13 mai 2024.

Article 6

La présente décision abroge et remplace la décision du DREETS n° 2024-12-01.1 du 12 février 2024 portant affectation des agents de contrôle et gestion des intérimis dans l'unité de contrôle dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron.

Article 7

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie et les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département l'Aveyron.

Fait à Toulouse

Le 07 mai 2024

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie

Signé

Julien TOGNOLA